

Commune mixte d'Eschert

Plan d'aménagement local
Plan des périmètres de protection de la nature et du paysage

Situation 1:5000

Indications relatives à l'approbation

Premier dépôt public

Participation et information de la population : Du 16 août 2019 au 10 septembre 2019
Examen préalable : Du 29 janvier 2021 / 1er décembre 2022
Publication dans la feuille officielle d'avis : 6 septembre 2023
Dépôt public : Du 6 septembre 2023 au 5 octobre 2023
Pour porteurs de conciliation : 19 octobre 2023
Oppositions validées :
Réserves de gracie :
Eschert, le 19.10.2023

Second dépôt public

Publication dans la feuille officielle d'avis : 8 novembre 2023
Publication dans la feuille officielle du Jura bernois : Du 8 novembre 2023 au 7 décembre 2023
Pour porteurs de conciliation :
Oppositions validées :
Réserves de gracie :
Eschert, le 08.11.2023

DECIDE PAR LE CONSEIL COMMUNAL	le 23.10.2023
DECIDE PAR L'ASSEMBLEE COMMUNALE	le 26.10.2023
Le Président	Le Secrétaire
Le Secrétaire communal certifie exactes les indications ci-dessus	Eschert, le 11.01.2024
APPROUVE PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE	10 DEC. 2025
Format: 550 mm x 740 mm Dessin: AP / IM / SR Date: 20.03.2023	LE FOYARD ETUDES EN ENVIRONNEMENT

Légende

Périmètres de protection de la nature et du paysage : à titre normatif

- Verger (art. 48 RAC)
- Prairie et pâturage humides riches en espèces (art. 43 RAC)
- Prairie et pâturage maigres secs riches en espèces (art. 44 RAC)
- Plan d'eau / dépression humide (art. 45-47 RAC)
- Arbre remarquable (art. 50 RAC)
- Doline sèche (art. 51 RAC)
- Doline en eau (art. 51 RAC)
- Espace réservé aux eaux ERE (art. 45 et 46 RAC)

Zones et objets protégés en vertu du droit supérieur: à titre indicatif

- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau sous tuyau
- Végétation des rives LPN (art. 22 LPN et 27 LOPN; art. 24 et 45 RAC)
- Haie, bosquet LPN (art. 49 RAC)
- Inventaire cantonal des objets naturels en forêt (IONF)
- Source

Zones de protection des eaux souterraines

- Zone de protection S2
- Zone de protection S3

Système de mise en réseau faune sauvage

- Axe de liaison national

Inventaire national des voies de communication historiques

- Sans substance
- Avec substance

Recensement architectural (en cours de révision)

- Digne de protection
- Digne de conservation

Indications

- Limite communale
- Parcellaire
- Zone à bâtir
- Forêt
- Pâturage boisé dense
- Pâturage boisé ouvert
- Rocher
- Carrière et gravière
- Ravin, gorge
- Estivage
- Chemin de fer

